



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités**



**DÉPARTEMENT**  
**Direction générale adjointe des solidarités**  
**Direction de l'action sociale**

**Plan Départemental d'Action  
pour le Logement et l'Hébergement  
des Personnes Défavorisées**

**2023 – 2028**

**Bilan 2023**

*Adopté en Comité Responsable en sa séance du 02/10/2024*

# SOMMAIRE

---

<b>Introduction.....</b>	<b>p. 3</b>
<b>La gouvernance.....</b>	<b>p. 4</b>
<b>L'état d'avancement des actions du Plan.....</b>	<b>p. 5</b>
- Indicateur : la situation socio-démographique.....	<b>p. 6</b>
- Axe 1 : Rendre le Plan et ses dispositifs lisibles et efficaces	<b>p. 7</b>
- Axe 2 : Produire et mobiliser des solutions de logements adaptés et abordables dans les parcs public et privé sur l'ensemble des territoires	<b>p 8 à 16</b>
- Axe 3 : Proposer des parcours d'accompagnement global pour les personnes défavorisées	<b>p. 17 à 18</b>
- Axe 4 : Accompagner les transitions, prévenir les ruptures et éviter la dégradation des situations des publics spécifiques	<b>p. 19 à 25</b>
- Axe 5 : Lutter contre l'habitat indigne, dégradé et énergivore	<b>p. 26 à 28</b>
<b>Conclusion</b>	<b>p. 29</b>
<b>Glossaire</b>	<b>p. 30 à 32</b>

# INTRODUCTION

---

## Le PDALHPD 2023-2028

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Vienne pour la période 2023-2028 a été approuvé par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Départemental de la Vienne du 26 janvier 2022, portant également prorogation d'un an du PDALHPD 2017-2021 soit jusqu'au 28 août 2023.

## Axes et actions

Le PDALHPD comporte **5 axes stratégiques** qui se décomposent en **15 fiches actions**.

Les axes du Plan sont :

- Rendre le Plan et ses dispositifs lisibles et efficaces
- Produire et mobiliser des solutions de logements adaptées et abordables dans les parcs public et privé sur l'ensemble des territoires
- Proposer des parcours d'accompagnement global pour les personnes défavorisées
- Accompagner les transitions, prévenir les ruptures et éviter la dégradation des situations des publics spécifiques
- Lutter contre l'habitat indigne, dégradé et énergivore

## Pilotes

La mise en œuvre du Plan est assurée par **6 pilotes** :

- La Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Le Conseil Départemental
- La Direction départementale des territoires (DDT)
- L'Agence régionale de santé – délégation départementale (ARS)
- Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)
- La Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE)

## Secrétariat

Le secrétariat du Plan est assuré par les services de l'État (DDETS).

## Bilan annuel

L'article 8 du décret 2017-1565 du 14 novembre 2017 prévoit la réalisation d'un bilan annuel PDALHPD. Le présent document constitue le bilan pour l'année 2023 (1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du Plan 2023-2028).

Après son adoption par le comité responsable du plan en date du 14 novembre 2023, l'avis favorable du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH). Il fait également l'objet d'une publication sur les sites des services de l'Etat dans la Vienne et du Département.

# LA GOUVERNANCE

## Le comité responsable : instance de pilotage du Plan

La composition du comité responsable a été renouvelée par arrêté du 21 mars 2024. Co présidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental, le comité comprend notamment des représentants de l'Etat, des EPCI, des communes, d'associations intervenant dans le champ de l'insertion, du logement et de l'hébergement, des bailleurs publics et privés et des organismes payeurs des aides au logement.

### COMITÉ RESPONSABLE - 2023

Nombre de réunions : 2

#### Thèmes abordés

08/03 :

Présentation de deux actions d'accompagnement FNAVDL portées par Ekidom (relogement de personnes victimes de violences conjugales en association avec la Croix rouge // relogement moins cher des ménages menacés d'expulsions)

Actions mises en œuvre par Grand Poitiers dans le cadre du Logement d'Abord

Révision du PDALHPD : méthodologie, bilan 2017-2022, éléments de diagnostic

14/11 :

Présentation du projet de PDALHPD pour validation

Retour sur la démarche d'élaboration

La gouvernance, les publics du Plan, diagnostic et actions

Synthèse du plan d'action

## Le groupe d'animation : instance technique et d'animation du Plan

Le groupe d'animation est chargé d'assurer le suivi et l'animation du Plan en se réunissant 3 à 4 fois par an. Il est composé de service de l'Etat (DDETS, ARS, DDT), du Département (Direction de l'Action Sociale), des EPCI, de la CAF, du FSL, du SIAO, de l'ADIL et de l'URHIm.

### GROUPE D'ANIMATION - 2023

Nombre de réunions : 2

#### Thèmes abordés :

26/05 :

Présentation de l'état d'avancement de la révision du PDALHPD

Présentation du diagnostic FSL et des pistes d'actions relatif au FSL

Réflexions autour d'un observatoire sur le logement

07/09 :

Présentation des éléments clés du diagnostic

Proposition de plan d'actions

Définition de l'instance de suivi de l'action

Définition des partenaires à associer dans l'instance de suivi

Définition des pilotes en charge de mettre les acteurs en synergie

## L'état d'avancement des actions du PDALHPD

L'état d'avancement présenté est établi au 31 décembre 2023.

Il reprend l'ensemble des 15 actions du PDALHPD :

- L'unique action de l'axe n°1
- Les 4 actions de l'axe n°2
- Les 2 actions de l'axe n°3
- Les 6 actions de l'axe n°4
- Les 2 actions de l'axe n°5

## Légende de l'état d'avancement des actions

### RÉALISÉE EN CONTINU

: action qui s'inscrit dans la durée et qui se reproduit à une fréquence déterminée

### FINALISÉE

: action réalisée, qui a été produite

### ENGAGÉE

: action non produite dont la réflexion est engagée, à un stade plus ou moins avancé

### NON ENGAGÉE

: action non produite, dont la réflexion n'est pas encore engagée

### SANS OBJET/ABANDONNÉE

: action que le groupe d'animation a considéré comme n'étant plus pertinente au regard des enjeux et priorités actuelles.



# LES INDICATEURS

## Situation socio-démographique<sup>1</sup>

Sur la période 2015-2020, la Vienne connaît une croissance démographique mesurée (+1.02 %), en deçà de la situation régionale (+2.07 %). La situation est cependant diverse selon les territoires. Sur la CC de Vienne et Gartempe, la CC du Civraisien en Poitou, la CC du Pays Loudunais, la CC du Haut Poitou ainsi que Grand Châtelleraut, la population décroît ou stagne. A l'inverse, la CC des Vallées du Clain connaît une dynamique plus forte mais en baisse par rapport à la période 2010-2015 (7.1%) contre 3.7% sur la période 2015-2020.

Entre 2015 et 2020, la situation sociale continue de se dégrader sur le département. En 2020, le taux de pauvreté est au-dessus de la moyenne régionale (13.3 %) pour une majeure partie du territoire, excepté la CC des Vallées du Clain (6.6%) et la CC du Haut Poitou (9.1%).

Sur la période 2015-2023, le taux de chômage est en nette diminution passant de 12.9% en 2015 à 6.1% en 2023.

	CC de Vienne et Gartempe	CC des Vallées du Clain	CC du Civraisien en Poitou	CC du Haut Poitou	CC du Pays Loudunais	Grand Châtelleraut	Grand Poitiers	Vienne	Nouvelle Aquitaine	Source
Nombre d'habitants en 2020	38 988	26 984	27 163	41 748	24 350	83 569	196 530	439 332	6 033 952	INSEE, RP
Evolution de la population 2015-2020	-1.7%	3.7%	-0.9%	0.5%	-0.3%	-1.4 %	2.8%	1.02%	2.07%	
Taux de pauvreté en 2015	ND	7.2%	ND	ND	16.2%	15.8%	ND	13.9%	13.7%	INSEE, Filosofi
Taux de pauvreté en 2020	15.9%	6.6%	16.4%	9.1%	15%	14.6%	15.1%	14%	13.3%	INSEE
Taux de chômage des 15-64 ans en 2015	11.4%	8.0%	11.8%	9.7%	14.1%	14.5%	13.8%	12.9%	13.4%	INSEE, RP
Taux de chômage des 15-64 ans en 2023	10.6%	6.6%	10.6%	7.9%	12.9%	13.4%	12.6%	6.1%	6.4%	INSEE, ODT,FT

1. Les résultats statistiques du recensement de la population en 2023 ne sont pas disponibles exceptés ceux relatifs au taux de chômage.



## RENDRE LE PLAN ET SES DISPOSITIFS LISIBLES ET EFFICACES

### **ACTION 1**

### **Communiquer, évaluer, s'adapter**

*L'action 1 est co-pilotée par la DDETS et le Département*

Les instances de suivi, de pilotage et opérationnelles prévues par le Plan se sont toutes réunies en 2023. 2 comités responsables se sont déroulés (8/03 et 14/11/23), et 2 groupes d'animation (26/05 et 07/09/23). En raison de mouvement de personnel à la DDETS la réalisation de lettre d'actualité n'a pu être assurée en 2023. L'objectif de cette lettre est de rendre compte des réalisations et enjeux : en lien avec le Plan, et de valoriser le travail des partenaires et des pilotes du Plan.

22 Indicateurs ont été définis. Ils sont suivis par la DDETS et présentés dans ce bilan pour chacune des actions. En 2023 :

- L'axe 5 « Développer l'interconnaissance et l'adaptabilité de l'offre aux besoins » devient l'axe 1 et s'intitule désormais « Rendre le Plan et ses dispositifs lisibles et efficaces »
- L'axe 2 « construire une nouvelle offre d'accompagnement social en lien avec le logement et pour les personnes sans domicile » devient l'axe 3 et s'intitule « Proposer des parcours d'accompagnement global pour les personnes défavorisées »

**Etat d'engagement :** **ENGAGEE**

<b>Points forts :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réunions de co-pilotage PDALHPD réguliers</li></ul>	<b>Points faibles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le Fil du Plan n'a pas été publié</li><li>• Les groupes de travail ne se sont pas réunis</li></ul>
<b>Perspectives :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser et animer le comité responsable dédié à la présentation du bilan 2023 et la publication du PDALHPD</li><li>• Continuer à progresser dans l'interconnaissance et la confiance au bénéfice de l'accompagnement des personnes défavorisées</li></ul>	

**AXE  
2**

**PRODUIRE ET MOBILISER DES SOLUTIONS DE LOGEMENTS ADAPTÉES ET ABORDABLES DANS  
LES PARCS PUBLIC ET PRIVÉ SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES**

**ACTION 2 :**

**Relancer la production de résidences sociales**

*L'action 2 est co-pilotée par la DDETS et la DDT*

**Etat d'engagement :** **ENGAGÉE**

Le projet de construction validé au printemps 2024 d'une résidence sociale et d'une pension de famille à Ligugé par Adoma s'inscrit pleinement dans le cadre du deuxième plan quinquennal pour le Logement d'Abord, couvrant la période 2023-2027. Ce projet ambitieux vise à offrir des solutions d'hébergement durables et adaptées aux besoins des populations les plus vulnérables. À cet effet, les élus de Grand Poitiers et le Préfet ont donné leur aval pour la création de 30 places en pensions de famille et de 74 places en résidences sociales.

Cette initiative a pour objectif principal de répondre à plusieurs enjeux majeurs. En premier lieu, elle permet d'éviter l'isolement en intégrant les dispositifs dans un ensemble plus vaste, ce qui facilite également la cohésion entre les résidents et les personnels encadrants. Ensuite, en mutualisant les équipes, notamment celles dédiées à la maintenance, on optimise les ressources humaines et matérielles. Enfin, ce regroupement favorise le développement d'actions collectives, renforçant ainsi la dynamique sociale et communautaire.

L'installation de ces structures à Ligugé est donc une démarche stratégique visant à créer un environnement de vie plus solidaire et plus intégré, tout en répondant aux exigences du plan quinquennal pour le Logement d'Abord. Les résidents bénéficieront non seulement d'un logement adapté mais aussi d'un accompagnement de qualité, favorisant leur inclusion sociale et leur épanouissement personnel.



Indicateurs :

	Nombre de nouvelles places par EPCI et hors Poitiers au 31/12/2023		
	Résidence Habitat Jeunes	Résidence sociale généraliste	Pension de famille
CC Grand Châtelleraut	0	0	0
CC Civraisien en Poitou	0	0	0
CC Haut Poitou	0	0	0
CC Pays Loudunais	0	0	0
CC Vallées du Clain	0	0	0
CC Vienne et Gartempe	0	0	0
Grand Poitiers	0	5	0

<b>Points forts :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture de la RHJ Barangaï K2 à Poitiers (110 places)</li><li>• Ouverture de 5 places de pension de famille, ce qui porte le nombre de places dans la Vienne à 226 places</li></ul>	<b>Points faibles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• en lien avec la fermeture du FJT Kennedy et la construction de RHJ Barangaï K2 ; fermeture de 60 places dans l'attente du redéploiement à l'échelle de Grand Poitiers.</li></ul>
<b>Perspectives :</b> <p>Projets de création RS généraliste et PF à Ligugé (CC Vallées du Clain) validés en 2024 soit 104 nouvelles places en perspective à horizon automne 2026.</p>	

### ACTION 3 :

### Développer l'offre de logement social ordinaire à bas loyer

L'action 3 est pilotée par la DDT.

Etat d'engagement : **ENGAGÉE**

Sur l'ensemble des LLS = 260 logements agréés sur l'ensemble du département de la Vienne.

Nombre et part ( <i>sur l'ensemble des LLS</i> ) des T1, T2 et T5, T6 en logement locatif social ordinaire agréés, par commune et par EPCI				
	T1	T2	T5	T6
CC Civraisien en Poitou	-	-	-	-
CC Haut Poitou	-	17 (6,54%)	-	-
CC Pays Loudunais	-	2 (0,77%)	-	-
CC Vallées du Clain	-	-	-	-
CC Vienne et Gartempe	-	-	-	-
CEA Grand Châtellerault	1 (0,38%)	3 (1,15%)	1 (0,38%)	-
CU Grand Poitiers	20 (7,7%)	45 (17,31%)	13 (5%)	-
Archigny	1 (0,38%)	-	-	-
Biard	-	9 (3,46%)	-	-
Châtellerault	-	3 (1,15%)	-	-
Chauvigny	2 (0,77%)	10 (3,85%)	-	-
Dangé Saint Romain	-	-	1(0,38%)	-
Fontaine le Comte	2 (0,77%)	-	5 (1,9%)	-
Jaunay-Marigny	-	5 (1,9%)	4 (1,54%)	-
Joussé	-	-	-	-
Migné-Auxances	-	-	-	-
Neuville-de-Poitou	-	15 (5,77%)	-	-
Poitiers	15 (5,77%)	11 (4,23%)	2 (0,77%)	-
Pouant	-	2 (0,77%)	-	-
Saint-Benoît	1(0,38%)	1(0,38%)	-	-

Nombre et part ( <i>sur l'ensemble des LLS</i> ) des T1, T2 et T5, T6 en logement locatif social ordinaire agréés, par commune et par EPCI				
	T1	T2	T5	T6
Savigné	-	-	-	-
Savigny-l'Évescault	-	1(0,38%)	1(0,38%)	-
Thurageau	-	2 (0,77%)	-	-
La Trimouille	-	-	-	-
Vouneuil-sous-Biard	-	7 (2,7%)	-	-

Nombre et part ( <i>sur l'ensemble des LLS</i> ) des T1, T2 et T5, T6 en logement locatif social ordinaire agréés et financés en PLAI et en PLAI adaptés, par commune et par EPCI								
	Logement locatif social ordinaire agréés et financés en PLAI				PLAI adaptés			
	T1	T2	T5	T6	T1	T2	T5	T6
Civraisien	-	-	-	-	-	-	-	-
Haut Poitou	-	5 (1,9%)	-	-	-	-	-	-
Pays Loudunais	-	1	-	-	-	-	-	-
Vallées du Clain	-	-	-	-	-	-	-	-
Vienne et Gartempe	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Châtelleraut	1 (0,38%)	1 (0,38%)	-	-	-	-	-	-
Grand Poitiers	5 (1,9%)	13 (5%)	5 (1,9%)	-	-	2 (0,77%)	1 (0,38%)	-
Archigny	1 (0,38%)	-	-	-	-	-	-	-
Biard	-	3 (1,15%)	-	-	-	-	-	-
Châtelleraut	-	1 (0,38%)	-	-	-	-	-	-
Chauvigny	-	4 (1,54%)	-	-	-	-	-	-
Dangé Saint Romain	-	-	-	-	-	-	-	-
Fontaine le Comte	-	-	2 (0,77%)	-	-	-	1 (0,38%)	-
Jaunay-Marigny	-	2 (0,77%)	-	-	-	1 (0,38%)	-	-
Joussé	-	-	-	-	-	-	-	-
Migné-Auxances	-	-	-	-	-	-	-	-
Neuville-de-Poitou	-	4 (1,54%)	-	-	-	-	-	-
Poitiers	5 (1,9%)	3 (1,15%)	2 (0,77%)	-	-	-	-	-

Nombre et part ( <i>sur l'ensemble des LLS</i> ) des T1, T2 et T5, T6 en logement locatif social ordinaire agréés et financés en PLAI et en PLAI adaptés, par commune et par EPCI								
	Logement locatif social ordinaire agréés et financés en PLAI				PLAI adaptés			
	T1	T2	T5	T6	T1	T2	T5	T6
Pouant	-	1 (0,38%)	-	-	-	-	-	-
Saint-Benoît	-	-	-	-	-	-	-	-
Savigné	-	-	-	-	-	-	-	-
Savigny-l'Evescault	-	-	-	-	-	-	-	-
Thurageau	-	1 (0,38%)	-	-	-	-	-	-
La Trimouille	-	-	-	-	-	-	-	-
Vouneuil-sous-Biard	-	2 (0,77%)	-	-	-	1 (0,38%)	-	-

Nombre de logements locatifs sociaux ordinaires financés en PLAI et en PLAI adaptés par commune et par EPCI		
	PLAI	PLAI adaptés
CC Civraisien en Poitou	4	-
CC Haut Poitou	9	-
CC Pays Loudunais	2	-
CC Vallées du Clain	-	-
CC Vienne et Gartempe	2	-
CEA Grand Châtelleraut	8	-
CU Grand Poitiers	62	4
Archigny	1	-
Biard	5	-
Châtelleraut	2	-
Chauvigny	9	-
Dangé Saint Romain	5	-
Fontaine le Comte	8	1
Jaunay-Marigny	13	1
Joussé	2	-
Migné-Auxances	-	-

Nombre de logements locatifs sociaux ordinaires financés en PLAI et en PLAI adaptés par commune et par EPCI		
	PLAI	PLAI adaptés
Neuville-de-Poitou	7	-
Poitiers	11	-
Pouant	2	-
Saint-Benoît	-	-
Savigné	2	-
Savigny-l'Evescault	3	-
Thurageau	2	-
La Trimouille	2	-
Vouneuil-sous-Biard	13	2

Points forts :	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'accompagnement financier des opérations est un levier important. Il s'est caractérisé en 2023 par la mise en place d'un bonus PLAI adapté pour des opérations qualitatives. Le règlement financier de Grand Poitiers favorise les opérations en PLAI adapté et veille à la diversité de typologies pour garantir une mixité sociale</li> <li>Le fonds vert a également contribué en 2023 au financement de 2 opérations portant 10 PLAI : opération 19-21 rue Colbert à Châtellerauld et l'opération 4 rue de la Paix à Chauvigny</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le contexte économique génère des difficultés pour équilibrer financièrement les opérations notamment pour des opérations intégrant du PLAI adapté et des logements de petite typologie</li> <li>Le coût des matériaux a augmenté</li> </ul>

**Perspectives :**

Le contexte budgétaire via le FNAP semble favorable à la production de logements sociaux ordinaires à bas loyer.

Le budget du FNAP 2024 s'inscrit dans la continuité des décisions prises les années précédentes avec notamment des objectifs de financement de logements très sociaux (PLAI adaptés). Pour la Nouvelle-Aquitaine, il est proposé que seuls les logements financés en PLAI soient éligibles à la bonification sobriété foncière. Un levier qui pourrait permettre une production plus importante.

## ACTION 4 :

### Développer l'offre en habitat alternatif (des nouveaux modes d'habiter)

L'action 4 est pilotée par la DDT

La prise en charge de ce sujet novateur et complexe s'avère nécessaire, notamment en raison d'une réglementation (CCH, CU) qui n'a pas encore pleinement intégré ces nouveaux modes d'habitat. Dans ce contexte, la conception d'une fiche pratique dédiée aux tiny houses devient essentielle pour guider les parties prenantes. Par ailleurs, des échanges approfondis avec la DHUP, concernant notamment les dispositifs PLAI et APL, seront engagés pour assurer une compréhension et une application cohérentes des nouvelles pratiques en matière d'habitat.

Etat d'engagement : **ENGAGEE**

	2023
Nombre de projets d'habitats alternatif à l'étude/inaugurés	Projet de 2 logements en habitat inclusif mais non validé à ce jour. Projet de 10 Tiny House à l'horizon 2027
Nombre de places/logements correspondants	NC

<b>Points forts :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Diversifier l'offre d'habitat pour mieux répondre aux besoins spécifiques</li><li>Construction rapide 3 à 6 mois pour 1 Tiny House</li></ul>	<b>Points faibles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>La réglementation mérite d'être précisée sur les règles de financement et de conventionnement</li></ul>
<b>Perspectives :</b> <p>Poursuivre l'intégration de nouveaux projets « habitat inclusif » dans la programmation de LLS. Développer un modèle économique (Tiny House) permettant une diffusion large de ce mode d'habitat pour répondre aux besoins des différents publics.</p>	

## ACTION 5 :

### Développer l'offre privée à vocation sociale

L'action 5 est co-pilotée par la DDETS et la DDT

Etat d'engagement : **ENGAGÉE**

Dans le cadre du LDA 2018-2023, l'État a renforcé le dispositif IML dans le département en augmentant le nombre de mesures (25 mesures soit 55 places supplémentaires) :

- 14 mesures tous publics (Croix Rouge, Soliha-Ais) et 6 mesures publics migrants (Audacia) pour compléter la territorialisation à l'échelle départementale.
- 5 mesures spécifiques "de la rue au logement" (Audacia) pour accompagner les publics à la rue sur Grand Poitiers en partenariat avec la collectivité. Ces mesures supplémentaires sont co-financées par l'État DDETS -GPCU / DIHAL (LDA)

Une action d'accompagnement de la rue au logement ; Itinéraire Bis, soutenu avec les financements FSE+, GPCU, DIHAL a également été mise en œuvre.

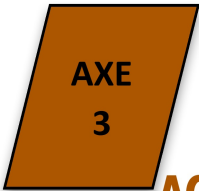
Nombre de logements conventionnés Anah, avec et sans travaux, par EPCI, dont nombre d'engagements spécifiques pour la prime d'intermédiation locative (PIL)		
	Avec travaux	Sans travaux
CC Civraisien en Poitou	<u>1</u>	<u>0</u>
CC Haut Poitou	<u>0</u>	<u>0</u>
CC Pays Loudunais	<u>3</u>	<u>0</u>
CC Vallées du Clain	<u>0</u>	<u>0</u>
CC Vienne et Gartempe	<u>4</u>	<u>0</u>
CC Grand Châtelleraut	<u>27</u>	<u>0</u>
CU Grand Poitiers		

Nombre de places IML (Etat) créées par EPCI et évolution au 31/12/2023			
	2021	2022	2023
CC Grand Châtelleraut	0	1	4
CC Grand Poitiers	15	51	21
CC Civraisien en Poitou	0	0	0
CC Haut Poitou	0	0	0
CC Pays Loudunais	0	1	0
CC Vallées du Clain	0	0	0
CC Vienne et Gartempe	0	0	0

Calcul DIHAL pour comptabiliser le nombre de places par logement « 1 mesure IML = 2,2 places »

<p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets avec travaux permettent de s'assurer de la qualité du bâti et donc un meilleur habitat pour les locataires</li> <li>• Les opérateurs ont pu capter davantage de logement dans le privé en 2023 qu'en 2022 (+4%)</li> <li>• « Louez positif » pour la communication et le renforcement de la captation</li> </ul>	<p><b>Points faibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dispositif Loc Avantage rencontre peu de succès auprès des propriétaires bailleurs depuis sa mise en place en 2022 hors périmètre de Grand Poitiers et de Grand Châtelleraut</li> <li>• Problématique de captation de logements dans le parc privé. Les opérateurs font état de : loyers élevés, augmentation du coût des énergies, état dégradé des logements, travaux de rénovation à engager, etc.</li> </ul>
<p><b>Perspectives :</b></p> <p>L'Anah a fixé un nouveau dispositif de subvention en 2024 en faveur des PB qui ne sont plus obligés de conventionner leur logement suite à des travaux de rénovation énergétique. Désormais, seuls les travaux pour les logements LHI seront soumis à une obligation de conventionnement APL. Il est à craindre une réduction du nombre de logements conventionnés APL et donc de l'offre de logement pour les personnes les plus modestes.</p> <p>Mise en œuvre du 2e plan Logement d'abord (2023-2027) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre la dynamique de mobilisation de logements adaptés et abordables pour les personnes en grande précarité ;</li> <li>- renforcer l'intermédiation locative avec la mobilisation du parc locatif privé ;</li> <li>- montée en charge de la plateforme « Louez positif » : communication auprès des bailleurs privés, captation de nouveaux logements...</li> <li>- inciter les bailleurs au glissement de bail pour les ménages déjà logés ;</li> <li>- structurer le dispositif via l'ouverture effective des mesures.</li> </ul>	





## PROPOSER DES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR LES PERSONNES DÉFAVORISÉES

### **ACTION 6 :**

**Co-construire un accompagnement complet  
vers le logement, l'emploi et la santé  
pour les personnes sans abri et sans domicile**

*L'action 6 est pilotée par la DDETS*

Etat d'engagement : **ENGAGÉE**

	2023
Nombre de postes d'accompagnement créés pour favoriser l'accès au logement des personnes sans domicile	1,2 ETP
Nombre de prescriptions des structures de l'AHJ vers les structures d'IAE	90

Points forts :	Points faibles
Financement d'un poste de conseiller d'insertion professionnelle en hébergement d'urgence (Croix Rouge)	
<b>Perspectives :</b> Organisation de journées emploi, de sensibilisation « parcours d'accès à l'emploi » et « regards et pratiques croisés ». Lancement de « Premières Heures en Chantier » (PHC) en milieu rural par la SEI à Saint Sauvant. Création d'un dispositif ad hoc d'hébergement pour les jeunes en rupture dans le cadre du CEJ/JR.	

## ACTION 7 :

### Faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement et la collaboration inter-dispositifs

L'action 7 est co-pilotée par le Département et la DDETS

Etat d'engagement : **ENGAGÉE**

Réunions d'un groupe de travail associant DDETS – SIAO - Grand-Poitiers (coordinatrice Logement d'abord) - Département (représentants Pôle logement – Mission participation et MDS) : partage des attentes et perspectives en vue d'une simplification du dispositif d'offre d'accompagnement social.

Informations de sensibilisation (SIAO-LDA, Rétablissement et celles du SIAO) et journées séminaires LDA.

Points forts :	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Partage des contraintes et réalités inter-acteurs</li><li>• Recherche d'actions inspirantes extra-territoriales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Complexité administrative et financière des dispositifs</li><li>• Compétences croisées et/ou mille-feuilles</li><li>• Multiplicité et difficile lisibilité de l'offre</li></ul>
<p><b>Perspectives :</b></p> <p>En première intention, envisager la démarche de simplification par chaque acteur au sein de ses dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Au niveau du Département, réflexion menée dans le cadre du déploiement de la démarche de référence de parcours, sous l'angle de l'approche globale des situations. Des expérimentations sont parallèlement en cours sur la participation des personnes en commissions MASP-ASLL, faisant écho à cette question d'approche globale.</li><li>➤ Travail juste initié pour rapprocher les outils de suivi et bilans des accompagnements ASLL et AVDL</li></ul>	



## ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS, PRÉVENIR LES RUPTURES ET ÉVITER LA DÉGRADATION DES SITUATIONS DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

### **ACTION 8 :**

**Prévenir les expulsions locatives à travers la mise en œuvre et l'actualisation de la charte**

*L'action 8 est co-pilotée par le Département et la DDETS*

**Etat d'engagement :** **ENGAGÉE**

Les décrets d'applications n'ont pas été publiés en 2023. Une Ccapex centrale s'est déroulée le 12 octobre 2023 à la DDETS.

#### **Sous-commissions Ccapex**

<b>2023</b>	<b>Ccapex Poitiers</b>	<b>Ccapex Châtelleraut</b>
Nombre de commissions	11 (11 en 2022)	7 (7 en 2022)
Moyenne de dossiers par commission	46 (39 en 2022)	21 (27 en 2022)
Nombre de dossiers vus individuellement	502 (contre 430 en 2022)	148 (contre 190 en 2022)

#### **Nombre total de procédures examinées : 1957 (contre 1791 en 2022)**

- 809 commandements de payer (729 en 2022)
- 475 assignations (463 en 2022)
- 348 commandements de quitter les lieux (332 en 2022)
- 325 concours de la force publique (267 en 2022)

#### **Nombre d'expulsions effectives : 73 (contre 68 en 2022)**

Rencontres conjointes DDETS – DAS avec les équipes de travailleurs sociaux des territoires pour information des évolutions législatives et réglementaires (MDS et CCAS concernés). Travail sur la mise en œuvre de la nouvelle procédure DSF par le chargé de mission - référent « Prévention des expulsions » au sein de la DAS en lien avec les équipes sociales et administratives pour intégrer les évolutions réglementaires (avis du propriétaire -...).

<b>Nombre d'attributions de logements sociaux aux ménages en procédure d'expulsion</b>	2023
	24 <i>(parc social uniquement)</i>

<p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif APPEL (377 dossiers étudiés, dont 266 dans le parc privé et 111 dans le parc public).</li> <li>• Infirmière psychologue dans le cadre de ce dispositif.</li> </ul>	<p><b>Points faibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour information, recrutement d'un(e) chargé(e) de mission PEX infructueux.</li> </ul>
<p><b>Perspectives :</b></p> <p>FNADVL HIm : dans le cadre AMI LDA Grand Poitiers anticipation en partenariat (DDETS/CD/Grand Poitiers/URHIm) d'un dossier de candidature 2025 sur la Pex dans le parc social.</p>	

## ACTION 9 :

## Renforcer la prise en charge des personnes ayant des problèmes de santé mentale et de psychiatrie

L'action 9 est pilotée par l'ARS

Etat d'engagement : **ENGAGÉE**

<b>Points forts :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption du PRAPS 2023-2028 en octobre</li><li>• Ouverture 7 places ACT périnatalité portées par Audacia</li><li>• Copil PRAPS en juin</li><li>• Déploiement des CPTS sur le département</li><li>• EMPP : 5 psychologues répartis sur l'ensemble du territoire. Mission « aller vers » au cœur du fonctionnement</li><li>• 55 places d'ACT un chez soi d'abord</li><li>• Temps de Psy à la MDA pour intervenir auprès des jeunes sous contrat CEJ accueillis en ML</li><li>• Pérennisation des 2 ACT sortant détention</li></ul>	<b>Points faibles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• En attente de locaux pour le déploiement des LAM (lit d'accueil médicalisé)</li></ul>
<b>Perspectives :</b> <p>Demande de financement pour des médiateurs en santé pour la PASS, l'ADAPGV et l'EMSP Ouverture des LAM Montée en charge des formations en santé mentale Demande de 4 places ACT hors les murs Demande de renfort CAARUD pour intervention sur St Eloi et maintien du dispositif TAPAJ (à venir un financement de la part du national à hauteur de 1.3 ETP par programme TAPAJ) Augmentation du temps d'intervention de l'EMPP au sein des nouveaux locaux de la PASS</p>	

## ACTION 10 :

### Renforcer la prise en charge des victimes de violences conjugales

L'action 10 est piloté par la DDFE.

Etat d'engagement : **ENGAGÉE**

Nombre de victimes protégées		2023
	Personnes adultes	16
	Enfants	NC

Nombre de ménages accompagnés en milieu rural en dehors des communes de Poitiers, Châtellerauld et Buxerolles	2023
	NC

Nombre de labellisations et d'attributions réalisées	2023
	66

Nombre d'auteurs hébergés	2023
	NC

<b>Points forts :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Taux d'acquisition relativement élevé par rapport aux autres départements de la Nouvelle Aquitaine (mais insuffisant)</li></ul>	<b>Points faibles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Manque de places pour l'hébergement des auteurs</li></ul>
<b>Perspectives :</b> Partenariat avec le SPIP pour des places d'hébergements d'auteurs en post sentenciel.	

## ACTION 11 :

## Favoriser l'accès au logement pour les jeunes

L'action 11 est co-pilotée par la DDETS et le Département

Etat d'engagement : **ENGAGÉE**

	2023
Nombre de places créées en RHJ	0
	2023
Nombre de places « Un Chez soi d'abord » jeunes créées	0
	2023
Nombre de CEJ signés	1637

### Points forts :

- Signature le 20 décembre du Protocole d'accord État – SIAO – Résidences Habitat Jeunes sur la « mobilisation des logements en RHJ au titre du contingent préfectoral par le SIAO de la Vienne »
- 4 RHJ présentes sur le territoire
- Montée en charge du dispositif CEJ/JR assurant une gamme complète de services (insertion professionnelle, santé, logement, mobilité).

### Points faibles :

- Le déploiement des places dépend de l'avancée du projet

### Perspectives :

Redéploiement de 60 places portées par Poitou Habitat Jeunes en cours de finalisation avec les élus locaux.  
Expérimentation d'un accompagnement global spécifique jeunes pour favoriser l'accès perenne au logement et à l'autonomie dans le cadre du Pacte Local des Solidarités (contractualisation État/Conseil Départemental).  
Création d'un dispositif ad hoc d'hébergement pour les jeunes en rupture dans le cadre du CEJ/JR.

## ACTION 12 :

### Améliorer l'accès au logement des sortants de détention

L'action 12 est pilotée par le SPIP 86

Etat d'engagement : **ENGAGÉE**

<b>Points forts :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réunions DDETS/SPIP/Partenaires ont permis de dégager différents axes de travail afin de limiter le recours à l'hébergement d'urgence</li></ul>	<b>Points faibles :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Convention et interventions SIAO en détention et à la SAS à formaliser.</li></ul>
<b>Perspectives :</b> <p>Poursuite des travaux sur l'accès ou le maintien dans un logement autonome « en amont ». Associer bailleurs sociaux – CAF</p> <p>Finalisation convention SIAO</p>	



## **ACTION 13 :**

**Améliorer l'accès et le maintien dans le logement pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie**

L'action 13 est pilotée par le Département

Etat d'engagement : **NON ENGAGÉE**

	2023
<b>Nombre de places créées en habitat inclusif</b>	

**Points forts :**

**Points faibles :**

**Perspectives :**



**LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE, DÉGRADÉ ET ÉNERGIVORE**

**ACTION 14 :**

**Mettre en place un accompagnement médico-psycho-social face aux situations d'incurie**

*L'action 14 est pilotée par le Département*

**Etat d'engagement :** **ENGAGÉE**

Action menée en écho avec le plan pluriannuel du PDLHI. COPIL installé en décembre 2023 pour lancement de la démarche de mise en réseau et de construction d'une démarche d'accompagnement des personnes concernées par ces situations complexes d'incurie ou diagnostiquées Diogène.

	2023
<b>Nombre de ménages repérés/accompagnés au titre de ce dispositif dédié</b>	

<b>Points forts :</b>	<b>Points faibles :</b>
-----------------------	-------------------------

**Perspectives :**

Installation du groupe de travail (2 rencontres au 1<sup>er</sup> semestre 2024). Construction des références et outils communs – construction de l'annuaire réseau.

Amorce de la dynamique d'approche collective globale. Objectif : proposer un cadre, voire un projet de dispositif d'accompagnement

## ACTION 15 :

## Développer la démarche partenariale de lutte contre la précarité énergétique

*L'action 15 est pilotée par le Département*

Etat d'engagement : **ENGAGÉE**

Première rencontre des acteurs de lutte contre la précarité énergétique menée en novembre 2023 : interconnaissance des acteurs et partage des attendus et pistes d'actions. Renforcement de l'action d'AM2E (accompagnement à la Maîtrise de l'Énergie et de l'Eau) par la mise en œuvre d'un SLIME porté par le FSL 86 sur le territoire départemental. Près de 400 diagnostics réalisés sur 2023. Des actions collectives portées avec les partenaires à destination des habitants des territoires : permanence avancée des Couronneries (novembre 2023) portée par Grand-Poitiers avec le CD, la CAF, les bailleurs sociaux, le FLS86, le PIMMS // Forum Habitat mené sur Civray (mai 2023) dont thématique de sensibilisation des ménages aux éco-gestes...

	Nombre de logements financés pour des travaux de réhabilitation à l'échelle de chaque programme et par EPCI		
CC Grand Châtelleraut			
CC Civraisien en Poitou			
CC Haut Poitou			
CC Pays Loudunais			
CC Vallées du Clain			
CC Vienne et Gartempe			

	2023
<b>Nombre de contacts auprès des ECFR à titre de délivrance d'information des ménages</b>	

<b>Points forts :</b>	<b>Points faibles :</b>
<p><b>Perspectives :</b></p> <p>2 pistes de travail à court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour les ménages concernés dans le parc public : importance du lien inter-acteurs &gt; repérer un interlocuteur référent des questions d'habitat pour chaque bailleur</li> <li>➤ Pour les ménages concernés dans le parc privé : rendre lisible la réglementation FranceRénov et faciliter l'articulation entre les EFS et les ECFR</li> </ul> <p>Sur la sensibilité des ménages : Forum Habitat sur Loudun en avril 2024 et actions collectives des services civiques du FSL 86</p> <p>Renforcement de l'action AM2E envisagée sur les enjeux de suites de diagnostics : accompagnement des ménages et aide au financement des travaux.</p>	

# CONCLUSION

Au regard de l'année écoulée depuis l'approbation du Plan, l'état d'avancement des 15 actions est satisfaisant. En effet, la quasi-totalité des actions sont engagées (93%) soit 14 actions sur 15. Seule l'action 13 « Améliorer l'accès et le maintien dans le logement pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie » de l'axe 5 n'est pas engagée.

AXES	Actions	Non engagée		Engagée		Finalisée / Réalisée en continu		Abandonnée / Devenue sans objet	
<b>Axe 1 : Rendre le Plan et ses dispositifs lisibles et efficaces</b>	1	0	0	1	7 %	0	0	0	0
<b>Axe 2 : Produire et mobiliser des solutions de logements adaptées et abordables dans les parcs public et privé sur l'ensemble des territoires</b>	4	0	0	4	27 %	0	0	0	0
<b>Axe 3 : Proposer des parcours d'accompagnement global pour les personnes défavorisées</b>	2	0	0	2	13 %	0	0	0	0
<b>Axe 4 : Accompagner les transitions, prévenir les ruptures et éviter la dégradation des situations des publics spécifiques</b>	6	1	7 %	5	33 %	0	0	0	0
<b>Axe 5 : Lutter contre l'habitat indigne, dégradé et énergivore</b>	2	0	0	2	13 %	0	0	0	0
<b>Total plan</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>7 %</b>	<b>14</b>	<b>93 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>

# GLOSSAIRE

---

- ACD** : Accord Collectif Départemental  
**ACT** : Appartement de Coordination Thérapeutique  
**ADAPGV** : Association Départementale pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage  
**ADIL** : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement  
**ADMR** : Aide à Domicile en Milieu Rural  
**ADSEA** : Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte  
**AEB** : Aide Educative et Budgétaire  
**AFIPADE** : Association des Fichiers Partagés de la Demande de logement social  
**AGIR** : Accompagnement global et individualisé des réfugiés  
**AHI** : Accueil Hébergement Insertion  
**AIS** : Agence Immobilière (à vocation) Sociale
- A** **ALT** : Aide au Logement Temporaire  
**ALUR** : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové  
**AMZE** : Aide à la Maîtrise de l'Énergie et de l'Eau  
**AMF** : Association des Maires de France  
**ANAH** : Agence Nationale pour l'Habitat  
**ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine  
**APF** : Association des paralysés de France  
**APL** : Aide Personnalisée au Logement  
**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**ASDG** : Aide aux Suppléments de Dépenses de Gestion  
**ASLL** : Accompagnement Social Lié au Logement  
**ASS** : Allocation de Solidarité Spécifique  
**ATSA** : Accueil Temporaire Service de l'Asile  
**AVDL** : Accompagnement Vers et Dans Le Logement  
**BOP** : Budget Opérationnel de Programme
- B** **BPI** : Bénéficiaire de la Protection Internationale (réfugié ou protection subsidiaire)  
**BS** : Bailleurs sociaux
- C** **CAARUD** : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues  
**CADA** : Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile  
**CAES** : Centre d'Accueil et d'Examen des Situations administratives des demandeurs d'asile  
**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales  
**CCAPEX** : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives  
**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale  
**CCH** : Code de la Construction et de l'Habitation  
**CDC** : Caisse des Dépôts et Consignations  
**CDIF** : Conseil départemental de l'inclusion financière  
**CDSF** : Comité départemental des services aux familles  
**CEJ** : Contrat Engagement Jeune  
**CFPPAHI** : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif  
**CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale  
**CHU** : Centre Hospitalier Universitaire  
**CHHL** : Centre Hospitalier Henri Laborit  
**CIA** : Convention Intercommunale d'Attribution  
**CIDFF** : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles  
**CIL** : Conférence Intercommunale du Logement  
**CLAV** : Comité Local d'Aide aux Victimes de violences conjugales  
**CLS** : Contrat Local de Santé  
**CLSM** : Contrat Local de Santé Mentale

- CPCA** : Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales
- CPH** : Centre Provisoire d'Hébergement
- CMP** : Centre Médico Psychologique
- CNL** : Confédération nationale du logement
- COG** : Convention d'objectifs et de gestion de la CAF
- CORESP** : Comité Responsable du PDALHPD
- COFIL** : Comité de pilotage
- CRPA** : Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées
- CSF** : Confédération Syndicale des Familles
- CSP** : Code de la Santé Publique
- CTG** : Convention territoriale globale de la CAF
- D** **DA** : Demandeur d'Asile
- DA** : Direction de l'Autonomie au sein de la DGAS
- DAC** : Dispositif d'appui à la coordination
- DAHO** : Droit à l'Hébergement Opposable
- DALO** : Droit au Logement Opposable
- DAS** : Direction de l'Action Sociale au sein de la DGAS
- DATH** : Direction de l'Appui aux Territoires et à l'Habitat au sein du Département de la Vienne
- DGAS** : Direction Générale Adjointe des Solidarités du Département de la Vienne
- DDETS** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- DDFE** : Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
- DDT** : Direction Départementale des Territoires
- DEF** : Direction de l'Enfance et de la Famille du Département de la Vienne
- DIRE** : Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi du Département de la Vienne
- DNA** : Dispositif National d'Accueil
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- E** **ECFR** : Espace Conseil France Renov'
- EHPA** : Établissement d'Hébergement pour Personnes âgées
- EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- EMPP** : Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
- EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- ERRE** : Élu Rural Relais de l'Égalité
- ESSMS** : Établissements et services sociaux et médico-sociaux
- F** **FAJ** : Fonds d'Aide aux Jeunes
- FAS** : Fédération des Acteurs de la Solidarité
- FILOCOM** : Fichiers des Logements par Communes
- FJT** : Foyer de Jeunes Travailleurs
- FNAP** : Fonds national d'aide à la Pierre
- FNAVDL** : Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans Le Logement
- FSL** : Fonds de Solidarité Logement
- G** **GCSMS** : Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale
- GIPH** : Groupement d'intérêt pour l'insertion des personnes handicapées
- GUDA** : Guichet Unique pour Demandeur d'Asile
- H** **HLM** : Habitation à Loyer Modéré
- HU** : Hébergement d'urgence
- HUDA** : Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
- I** **IAE** : Insertion par l'Activité Économique
- ILGLS** : Intermédiation Locative et gestion Locative sociale (agrément)
- IML** : Intermédiation Locative
- ISFT** : Ingénierie Sociale, Financière et Technique (agrément)
- L** **LAM** : Lit d'Accueil Médicalisé
- LDA** : Logement d'Abord
- LHI** : Lutte contre l'Habitat Indigne
- LHSS** : Lit Halte Soins Santé
- LLS** : Logement Locatif Social
- M** **MASP** : Mesure d'accompagnement social

personnalisé

**MDS** : Maison Départementale des Solidarités

**MJC** : Maison des Jeunes et de la Culture

**MLI** : Mission Locale d'Insertion

**MOI** : Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion (agrément)

**MSA** : Mutuelle Sociale Agricole

**N NA** : Nouvelle-Aquitaine

**NPNRU** : Nouveau programme national de renouvellement urbain

**O OFII** : Office français de l'immigration et de l'intégration

**OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

**P PASS** : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

**PB** : Propriétaires Bailleurs

**PCB** : Point Conseil Budget

**PDAHI** : Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion

**PDALHPD** : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

**PDALPD** : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

**PDLHI** : Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne

**PIG** : Projet d'Intérêt Général

**PLAI** : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

**PLH** : Programme Local de l'Habitat

**PLI** : Prêt Locatif Intermédiaire

**PLS** : Prêt Locatif Social

**PLUS** : Prêt Locatif à Usage Social

**PPGD** : Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs

**PPI** : Parc Privé Potentiellement Indigne

**PRAHDA** : Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile

**PRISM** : Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation de l'ADSEA86

**PRU** : Programme de Rénovation Urbaine

**PTA** : Plate-forme Territoriale d'Appui

**PTSM** : Projet Territorial de Santé Mentale

**Q QPV** : Quartier Prioritaire au titre de la politique de la Ville

**R RHJ** : Résidence Habitat Jeunes

**RHVS** : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale

**RSA** : Revenu de Solidarité Active RSD : Règlement Sanitaire Départemental

**S SDAHIGV** : Schéma Départemental d'Accueil, d'Habitat et d'Insertion des Gens du Voyage

**SAO** : Service d'Accueil et d'Orientation

**SDH** : Schéma Départemental de l'Habitat

**SDSF** : Schéma Départemental des Services aux Familles

**SEM** : Société d'économie mixte

**SDUS** : Schéma Départemental Unique des Solidarités

**SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

**SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

**SNE** : Système national d'enregistrement de la demande de logement social

**SPIE** : Service public de l'insertion et de l'emploi

**SRS** : Schéma Régional de Santé

**SSIAD** : Service de Soins Infirmiers à Domicile

**U UDAF** : Union Départementale des Associations Familiales

**UNPI** : Union nationale de la propriété immobilière

**URHAJ** : Union Régionale pour l'Habitat des jeunes

**URHLM** : Union régionale HLM

**URIOPSS** : Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux

**USLD** : Unité de Soins de Longue Durée

**V VVC** : Victime de Violences Conjugales